DOSSIER D'INSCRIPTION

Saison 2020-2021

Nous sommes heureux de vous accueillir pour la nouvelle saison 2020-2021.

Cette année l'inscription se fera directement sur le nouveau site internet du club : https://natationsynchoniseemulhouse.sportsregions.fr

Toutefois, certains documents restent à rendre obligatoirement signés et cela aux dates communiquées par le secrétariat (communication par mail). Il s'agit de la licence 2020-2021, du certificat médical ainsi que du règlement.

Ci-dessous vous trouverez divers documents à lire et à conserver

- **1. GÉNÉRALITÉS [*A LIRE ET A CONSERVER*] :**
  - Extrait du règlement intérieur
  - Tarifs
  - Informations générales

- **2. FORMULAIRES ET PIECES A FOURNIR [*A RENDRE A L'INSCRIPTION*] :**
  - Formulaire Licence FFN
  - Certificat médical de non contre-indication à la pratique de la **natation synchronisée ou artistique** avec la mention **en compétition** pour qu'il soit valide 3 ans.
    L'accès aux bassins ne pourra être autorisé sans certificat médical et ceci dès la 1ère séance.
  - Le règlement du montant de la cotisation conforme à la fiche tarifs. Dans la mesure du possible, afin d'avoir une trace du paiement un règlement par chèque à l'ordre de la Nat'Synchro Mulhouse (ou 2 chèques non postdatés pour un encaissement échelonné).

Attention, les dossiers ne seront complets et l'inscription validée que lorsque les documents donnés ci-dessous seront fournis au secrétariat.

LICENCE SPORTIVE

La signature de l'adhésion vaut signature de la licence FFN. Cette licence fédérale est enregistrée informatiquement auprès de la FFN au nom de l'adhérent. Cette licence est obligatoire pour prendre part à toute activité. **Le club enregistre la licence avec l'option de base d'assurance FFN comprise dans le prix. Un récépissé de licence sera envoyé directement par la FFN à chaque adhérent et devra être conservé par celui-ci.**

ASSURANCE

Le club enregistre la licence avec l'option de base d'assurance FFN (comprise dans le prix).

EXTRAITS DU REGLEMENT INTERIEUR – A conserver

Article 1 - Inscription : Chaque membre devra s'acquitter d'une cotisation pour la saison sportive. L'inscription est annuelle et définitive après avoir fourni l'ensemble des documents du dossier d'inscription.

Article 2 - Communication Interne et Externe : Des courriels (e-mail) sont diffusés tout au long de la saison pour communiquer avec les membres et parents. L'interlocuteur privilégié de chaque athlète est son entraîneur qui précisera en début de saison le mode de communication propre à son groupe. Le club dispose d'un site internet www.natsynchromulhouse.fr où sont présentés les activités et événements majeurs du club. Les adresses mail seront également automatiquement enregistrées dans notre groupe Google NSM-Membres.

Article 3 - Encadrement : Le club NSM confie la responsabilité de l'organisation des groupes et des entraînements à des responsables techniques désignés annuellement par le comité.

Article 4 - Créneaux d'entraînement : Les membres du club reçoivent un planning en début de saison avec les horaires et lieux d'entraînement. Ils n'ont accès qu'aux créneaux réservés à leur groupe. L'arrivée doit se faire 10 minutes avant la séance afin d'être à l'heure au bassin. La fin de séance est mentionnée sur le planning. La répartition des athlètes dans les différents groupes est définie au début de chaque saison par les responsables techniques et ne peut pas être discutée. Par ailleurs, l'accès aux vestiaires est strictement réservé aux nageuses et entraineurs, les parents ne peuvent pas y accéder

Article 5 - Assiduité et absence : Toute absence doit être justifiée à temps, dans un délai raisonnable. Les entraîneurs contacteront systématiquement les parents pour toute absence non prévue à l'avance. En cas de retards et/ou absences des sanctions pourront être prononcées, allant de l'exclusion provisoire à l'exclusion définitive du club.

Article 6 - Stages et entraînements complémentaires : La participation aux stages (durant les congés scolaires) est vivement conseillée pour les nageuses. Une participation financière forfaitaire sera exigée et servira de confirmation d'inscription.

Article 7 - Responsabilités : Les entraineurs ne sont pas responsables des membres en dehors des créneaux horaires définis pour les entrainements, stages et/ou déplacements. La responsabilité du club ne saurait être engagée en cas de dégradation ou de vol d'objets personnels sur les lieux d'entraînement. Merci d'être ponctuels pour récupérer la ou les nageuses placées sous votre responsabilité civile.

Les parents doivent s'assurer de la présence de l'entraineur au début du cours, et vérifier que leur enfant ait été correctement pris en charge.

Article 8 - Comportement : Le respect des entraîneurs, co-équipiers, membres du club et personnel des piscines est un gage de pur esprit sportif. Le respect du matériel et des consignes d'hygiène est exigé. Tout manquement se verra sanctionné.

Article 9 - Tenue sportive : Une tenue appropriée est exigée pour les différentes activités à l'entraînement (dans et hors de l'eau) et lors des compétitions. Entre autre, la tenue sportive du club est indispensable pour tout déplacement en compétition.

Article 10 - Compétitions : Un athlète engagé dans une compétition se doit d'y participer. Une participation financière forfaitaire est demandée aux familles. En cas de désistement non justifié, l'intégralité des frais d'engagement et de déplacement seront exigés. Les parents sont invités à venir encourager les nageuses, l'organisation de leur déplacement est à leur charge. Seules les nageuses engagées en compétition et leurs entraineurs sont pris en charge par le club.

Article 11 - Direction du Club : Diverses commissions permanentes constituées de membres élus et non-élus régissent la vie du club. Une assemblée générale statutaire est organisée chaque saison.

Article 12 - Dettes : Toute dette doit être acquittée pour prétendre rester membre du club.

Article 13 - Litiges : Tout litige sera porté à la connaissance du bureau composé du président, secrétaire et trésorier du club.

TARIFS SAISON 2020-2021

Tarifs des cotisations selon le groupe et l'âge de la nageuse

Groupe		Cotisation
Nageuse Synchro inscrite en 2019-2020 (licence incluse)	Née en 2010 et avant	~~250€~~ 200€
	Née en 2011 et après	~~234€~~ 184€
Nageuse Synchro non inscrite en 2019-2020 (licence incluse)		250€
Nageuse Débutante (licence et pack de base de 35€ inclus)		260€
Nageuse Entraineur (licence incluse)		~~130€~~ 80€

Le règlement de la cotisation peut être fait par espèce ou par **chèque à l'ordre de la Nat'Synchro Mulhouse.**

L'inscription au club et la licence FFN sont annuelles, prises en début de saison et ne peuvent pas être annulées en cours de saison sportive. En cas d'arrêt partiel ou total, provisoire ou définitif de l'activité à la Nat'Synchro Mulhouse, l'intégralité de la cotisation reste due et il n'est pas possible d'envisager de remboursement de tout ou partie de la somme versée pour la saison en cours.
Dans les cas exceptionnels d'inscription au club intervenant en cours de saison et non à la rentrée, la cotisation reste entière.

Réduction

Nous accordons une réduction pour les familles à raison de - 10% du total des cotisations entre les frères et sœurs uniquement.

Tarifs divers

Frais d'engagement pour les compétitions :

- 15€ par jour où le club est engagé dans les épreuves de la compétition hors Alsace. Frais acquittés par le club.
- Pour les déplacements organisés par le club, une participation financière sera demandée aux parents dont le montant sera fixé selon la durée et le lieu du déplacement. Ce forfait est non réductible même si la nageuse ne fait pas la totalité du voyage avec le groupe.
- Les frais découlant de l'engagement d'une nageuse à une compétition seront refacturés à la famille en cas de forfait (sauf présentation du certificat médical avant la compétition) ou si elle se retire du groupe à tout moment lors de l'organisation et du déplacement.

Tenue du club

La tenue du club est disponible en plusieurs packs et devra être réglée séparément de la cotisation par espèce ou par chèque à l'ordre de la Nat'Synchro Mulhouse. Les commandes se font auprès de Katia Husser (responsable équipement)

Le pack de base est obligatoire pour les nouvelles nageuses et est compris dans la cotisation.
Le pack compétition est obligatoire pour les nageuses engagées dans les compétitions.

- Pack de base (bonnet + débardeur + short + pince nez+ kit chignon) : 35 €
- Pack compétition (pack de base + maillot + sac à dos + serviette) : 145 € au lieu de 153 €
- Pack complet (Pack compétition + legging + pull zippé) 190 € au lieu de 208 €

Chaque élément de la tenue peut être également acquis séparément selon le tarif affiché ci-dessous

legging : 20€	short : 10€	débardeur : 15€
pull zippé : 35€	maillot de bain : 45€	pull zippé : 35€
serviette microfibre : 28€	sac à dos : 45€	
bonnet de natation : 5€	pince-nez :3€	Kit chignon (blond ou brun) : 2€

INFORMATIONS GENERALES

Matériel pour les entraînements

- *Séances en piscine*
  - Maillot de bain une pièce
  - Bonnet de bain en silicone (port obligatoire aux entraînements)
  - Lunettes de taille adaptée (port obligatoire aux entraînements)
  - Pince-nez (en vente auprès des entraîneurs à 3 euros)

Nous vous conseillons d'avoir en permanence une réserve de pince-nez, bonnets et lunettes !

- *Séances à sec et séances de gym*

Pour les séances « à sec » qui ont lieu dans l'enceinte des piscines, prévoir la tenue adaptée aux conditions (chaud et humide), par exemple : maillot sec. Chaque entraîneur pourra préciser cette tenue.
Pour les séances de gym, prévoir un débardeur et un short ou legging de sport.

Pour des raisons évidentes d'hygiène, prévoir une tenue spécifique qui ne sera pas utilisée dans l'eau.

Matériel pour les compétitions

- *Pour les épreuves de figures imposées*

Tenue obligatoire : Maillot noir uni et bonnet blanc.
Nous conseillons d'acquérir ce matériel en début de saison et de le réserver aux compétitions afin qu'il soit toujours en bon état.

- *Pour les épreuves de ballets*

Les maillots des ballets d'équipe sont fournis par le club, ainsi que les éléments de décors (paillettes, perles).
Dans certaines conditions les maillots pourraient être à la charge des familles en concertation avec l'entraîneur.

Adresses des piscines :

Piscine des jonquilles	**Piscine de l'Illberg**	**Piscine Pierre Curie**
2 rue des jonquilles	51 Boulevard Stoessel	7 rue Pierre et Marie Curie
68110 ILLZACH	68200 MULHOUSE	68100 MULHOUSE

Séances de gym

Les entraînements de gym (centre sportif régional de Mulhouse) se dérouleront au centre sportif régional de Mulhouse. Les créneaux d'entrainement seront précisés en début de saison.

Répartition des nageuses dans les groupes

La répartition des différents groupes dans les créneaux disponibles sera présentée à la rentrée. L'appartenance de chaque nageuse à un groupe est définie par les entraîneurs et ne peut pas être discutée. Elle peut être modifiée en cours de saison, pour être adaptée aux progrès de chacune. Les horaires spécifiques pour chaque groupe sont à respecter et ne peuvent être discutés.

Afin de permettre une progression régulière et efficace de chaque groupe et de contribuer au bon esprit sportif, il est fondamental que les filles respectent scrupuleusement les horaires et soient ponctuelles et assidues à tous leurs entraînements. C'est par un effort en ce sens qu'elles pourront se faire mutuellement confiance et obtiendront ensemble

les meilleurs résultats. Nous comptons sur les parents pour les aider à respecter ces engagements.

RGPD

Nous vous informons que nous sommes amenés à collecter un certain nombre de données personnelles vous concernant.
Le club collecte et utilise uniquement les données personnelles qui lui sont nécessaires dans le cadre de la réalisation de son objet associatif.

Les données personnelles que nous collectons relèvent de l'une des catégories suivantes :

· Pour la gestion administrative des membres : Coordonnées de base vous concernant, notamment votre signature (nom, prénom, date de naissance, nationalité, adresse postale et électronique, numéro de téléphone, sexe)
· Pour la gestion financière : gestion des cotisations
· Communications : Données relatives aux interactions avec le Club : échanges sur nos sites Internet, sur nos applications, sur nos pages, sur les réseaux sociaux, dans les courriers électroniques
· Données publiquement accessibles : Informations vous concernant relevant du domaine public, ou ouvertement disponibles sur internet
· Catégories de données sensibles : La loi et les autres règlements applicables considèrent que certaines informations personnelles, concernant par exemple la santé ou les infractions ou condamnations pénales, relèvent d'une catégorie spécifique et leur attribuent un niveau de protection supplémentaire. Nous utilisons et recueillons ce type de données uniquement dans les limites prévues par la loi.

Si des données complémentaires devaient être collectées et traitées elles pourraient l'être sur la base d'un consentement individuel préalable qui pourrait alors être retiré à tout moment.
Les destinataires de ces données sont les suivantes :

- La FFN
- Le comité régional de natation
- Le comité départemental de natation
- Le comité directeur de l'association
- Les entraîneurs

Conformément à la réglementation applicable, vous disposez de différents droits, à savoir :

· Droit d'accès
· Droit de rectification
· Droit à l'effacement ou « droit à l'oubli »
· Droit à la limitation du traitement
· Droit d'opposition
· Droit à la portabilité de vos données
· Droit de retirer votre consentement lorsque le traitement est fondé sur le consentement

Vous pouvez exercer les droits listés ci-dessus, par courrier électronique au Responsable du traitement de vos données personnelles: natsynchro68@gmail.com

Conformément à la réglementation applicable, vous pouvez introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente, la CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés).

Les durées de conservation de ces données sont déterminées selon les exigences légales et réglementaires liées au traitement.